



COMMUNIQUÉ de PRESSE

LA CGT s'inquiète de la situation des travailleur·euse·s et des droits humains à Hong-Kong

Depuis plusieurs semaines, une violente et aveugle répression vise les habitants et travailleur·euse·s de Hong-Kong.

La CGT, comme la plupart des organisations syndicales du monde, connaissent la féroce répression qui s'abat systématiquement sur les travailleur·euse·s chinois qui osent réclamer de meilleures conditions de travail, le respect ou le simple versement du salaire dû. Les travailleur·euse·s chinois savent pouvoir compter sur les organisations syndicales Hong-Kongaises ou sur les ONGs du travail présentes à Hong-Kong pour les soutenir.

Selon la convention de rétrocession signée entre le Royaume-Uni et la Chine en 1997, Hong-Kong est régie sous le régime « Un pays – 2 systèmes ».

Les travailleur·euse·s de Hong-Kong bénéficient donc des conventions de l'OIT, entre autres celles visant à protéger la liberté d'association, et des règles de la déclaration des droits de l'homme protégeant la liberté de pensée, le droit à un procès équitable ...

En Chine, aucune de ses règles universelles ne sont respectées. Lorsque la Présidente de la région administrative de Hong-Kong - Présidente désignée par Beijing et avalisée par des « grands électeurs » choisis parmi les plus grosses fortunes de Hong-Kong - veut faire voter une loi d'extradition abolissant de fait toutes les règles protectrices des droits de travailleur·euse·s et des droits humains, il est du devoir des Hong-Kongais d'exprimer leur refus.

La déclaration des droits de l'homme de 1793 adoptée par la France précisait en son article 35 : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* ».

La CGT fait sienne les 5 revendications de la confédération syndicale Hong-Kongaise HKCTU :

- **le retrait définitif de la loi sur l'extradition ;**
- **la libération sans inculpation des manifestants arrêtés ;**
- **le retrait par les autorités de leur qualification des manifestations du 12 juin comme "émeutes" ;**

- **une enquête indépendante sur les violences policières et les abus de pouvoir ;**
- **la mise en œuvre du suffrage universel.**

La CGT remarque que les 5 revendications de HKCTU sont les mêmes que celles émises par la CGT à la suite de ses manifestations et à celles des gilets jaunes depuis l'arrivée de Monsieur Macron au pouvoir en France.

La CGT observe, que comme en France, une force excessive a été déployée contre les manifestants pacifiques. Plus de 500 jeunes et étudiants participant à des rassemblements pacifiques - ainsi que certains passants - ont été arrêtés depuis juin - le plus jeune âgé de 13 ans seulement.

Avec la qualification d'émeutes des manifestations, les manifestants pourraient être accusés d'atteinte à la sécurité et à l'intégrité de l'État et risquer, ainsi, de 5 à 14 ans d'emprisonnement.

La police a, sans discernement ou précautions, pris d'assaut deux stations de métro en saturant l'atmosphère de gaz lacrymogènes, en envoyant « à l'aveugle » des balles en caoutchouc à bout portant contre des jeunes. De même, dans les rues, le gouvernement a donné l'ordre d'utiliser les canons à eau - d'ailleurs de conception et fabrication française - à courte distance créant ainsi un risque mortel pour les personnes ciblées.

La CGT s'indigne que les employeurs Hong-Kongais, comme la compagnie aérienne Cathay-Pacific, sous menace de la Chine, fassent pression sur les travailleur·euse·s en les licenciant pour seul motif de soutien aux manifestants en contrevenant totalement aux conventions de l'OIT.

La CGT demande à la Chine de retirer ses troupes militaires de la frontière et de cesser ses pressions sur les Hong-Kongais.

La CGT demande que les violences cessent, que les policiers violents et les membres des triades qui ont frappés les manifestants pacifiques soient identifiés, qu'une commission d'enquête internationale soit nommée afin d'enquêter de façon libre et indépendante et qu'elle soit mandatée pour proposer des solutions acceptables par toutes les parties dans le respect des droits des travailleur·euse·s et humains.

La CGT s'adressera formellement au Président chinois Monsieur Xi Jinping ainsi qu'à la Présidente de Hong-Kong, Madame Carrie Lam pour leur faire part de ses inquiétudes.

La CGT soutient et soutiendra les travailleur·euse·s de Hong-Kong, les organisations syndicales Hong-Kongaises et les ONGs du travail présentes sur le territoire de la région administrative spéciale de Hong-Kong.

Montreuil, le 16 Août 2019